

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6542>



CSAD postes collèges Yonne

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: jeudi 30 mars 2023

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Aujourd'hui 30 mars, s'est tenu le CSA départemental qui traite des questions de **créations et de suppressions de postes du 2nd degré ainsi que des compléments de services et des blocs de moyens provisoires** pour la prochaine année scolaire.

La **FSU** a, entre autre, **dénoncé** dans sa déclaration liminaire (*en pièce jointe*) les **dégradations des conditions de travail** pour les personnels et les élèves qui découleront inévitablement de la baisse des moyens annoncés.

Un **vœu a été voté à l'unanimité** des organisations syndicales qui siègent, pour dénoncer la suppression de la **technologie en 6ème** et demander que tout professeur de technologie noté "en excédent" puisse continuer à enseigner la technologie dans son établissement (*vœu en pièce jointe*).

La **FSU** avait envoyé une vingtaine de questions diverses et est intervenue de nombreuses fois en séance. Grâce à sa connaissance du terrain et des relais qu'elle a dans les collèges, elle a une vision très complète de la situation départementale.

La **FSU** a ainsi tenté d'améliorer les situations des collègues et diminuer les compléments de service en proposant des solutions comme la transformation d'HSA en heures postes ou en demandant des dotations supplémentaires de la part de la DSDEN...

On ne peut que regretter que la **réponse du SG de la DSDEN soit souvent réduite à une transmission de la situation soulevée au rectorat.**

En effet, depuis quelques années, c'est le **rectorat qui a désormais la main sur la gestion des moyens départementaux... mais ne daigne pas venir aux réunions départementales !**

La FSU sera attentive à obtenir des réponses des services rectoraux sur l'ensemble des problèmes soulevés. **Quelques avancées ont malgré tout pu être obtenues en séances.**

Le **compte-rendu complet du CSAD** est également en *pièce jointe* avec les points précis qui ont été soulevés.